

Procès-Verbal du Conseil d'école

Date : 13 février 2018

N° : 2

Ecole élémentaire « La clé des champs » de Dammarie
Horaires du conseil : de 18h30 à 19h30

Présents et qualités : Mme Lhermitte (mairie de Dammarie), Mme Lézin (1ère adjointe mairie de Dammarie), Mme Leroy (conseillère Dammarie), Mme Maroquin (1ère adjointe la Bourdinière St Loup), Mme Tuffier (adjoint la Bourdinière St Loup), M Moreau (adjoint la Bourdinière St Loup), M Hardouin (mairie de Boncé), Mmes Ceppe, Duhamel, Hardonnière, Herman, Piters, Sallé, Vernault, M Boulay et Pelletier (parents élus au conseil d'école), Mmes Aleton-Baroudi, Baillet, Froger, Lecoin, Letourneur, Madeuf, Mineur, Prinzi (enseignantes), M Thomas (enseignant et directeur de l'école)

Absents excusés : M Desgrouas (Ien circonscription Chartres 3), M Lecoœur (mairie de la Bourdinière St Loup), Mmes Barkani, Chaillet, Paillet et M Bescher (parents élèves), Mme Jaupitre (enseignante).

Procès verbal du conseil d'école du 13/02/2018

1°/ Infos suites aux conditions météo difficiles.

M Thomas rappelle que les infos ont été relayées sur l'ENT Beneylu, sur le site de la mairie et celui de l'APE. En cas de nouvel épisode, ces mêmes dispositifs seraient utilisés. Il faut prendre les infos présentes sur les réseaux sociaux avec discernement.

2°/ Vote sur la question relative à une évolution possible des rythmes scolaires.

M Thomas, en préambule, rappelle les modalités du vote. Il précise que le PV du vote sera transmis par la mairie de Dammarie avec la délibération du Conseil Municipal et que l'IA Dasen d'Eure-et-Loir rendra sa réponse suite à la demande.

Le vote se fait à bulletin secret. Résultat sur 17 votants (7 parents/ 8 enseignants/ 2 pour municipalités).

Le résultat dont le PV est transmis aux municipalités est de 12 voix pour un retour à 4 jours et 5 voix pour un maintien au rythme actuel. Le conseil d'école émet donc un vote en faveur du retour à 4 jours.

Mme Lhermitte et Mme Maroquin précisent en direction des parents que leur vote est dicté par la suppression du financement relatif au transport scolaire le mercredi, de la part de Chartres Métropole, que pour le reste, les TAP donnaient toute satisfaction.

3°/ Carte scolaire

M Thomas précise qu'à ce jour, l'effectif de l'école est de 175 élèves. L'école qui se situe dans la moyenne haute des écoles élémentaires à 7 classes n'a donc pas été visée par une mesure de proposition de fermeture, ce qui a été le cas pour un certain nombre d'écoles voisines. L'effectif pour l'an prochain devrait être environ le même, selon les éléments connus à ce jour.

4°/ Actions et projets engagés

Dans le cadre de ce conseil d'école, Mme Sarah Priam est présente puisqu'elle a été recrutée au titre d'emploi civique depuis le 1^{er} décembre 2017, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire et qu'elle intervient dans les classes mais aussi lors des récréations au cours desquelles elle propose des activités encadrées avec les élèves.

Le vendredi 16 février, les 7 classes fêteront 100 jours à l'école. Le soir du 16 février, les parents des 54 élèves de CM partant en classe découverte seront reçus afin de préciser le déroulement de la semaine à Orbey et de répondre à leurs questions. Les 2 classes partiront avec 3 enseignants et 4 parents accompagnateurs. Le conseil remercie les municipalités et l'APE pour leur accompagnement dans le projet, ainsi que les parents qui ont conduit des actions.

Pour les rencontres sportives, la rencontre basket n'a pu avoir lieu ; le cross aura lieu le 22 mars et une rencontre athlétisme aura lieu début juin. Le conseil des élèves va se réunir suite aux élections des délégués. Les 7 classes participent au challenge calcul mental, les classes de CE2, CM1 et CM1-CM2 participent au challenge orthographe. Les classes de CE1-CE2 et CE2 sont engagées dans une sortie vélo locale le 2 juillet. La journée de la laïcité s'est déroulée le 8 décembre autour du thème de la fraternité.

5°/ Question relative au TAP posée par Mme Duhamel

Mme Duhamel demande ce qui va être fait du reliquat d'environ 10 000€ suite à l'arrêt des TAP pour la prochaine année scolaire. Mme Lhermitte répond que 7000€ ont été alloués cette année. M Mullet a remercié les municipalités quant à l'importance de ce budget, ce qui n'est pas fréquent au regard des sommes engagées par les municipalités en général. Mme Lhermitte indique que pour autant, bon nombre de postes de dépenses sont très déficitaires, notamment la cantine et la garderie, sans que pour autant, cela soit répercuté sur le montant à payer par les familles. Le choix aurait pu être fait de garder ce poste excédentaire sur les TAP, de 10 000€ sans engager plus de dépenses que les années précédentes.

Suite au point fait sur l'opération gaspillage alimentaire, il est souligné par Mme Lhermitte les quantités importantes de nourriture jetées. Une réflexion est en cours pour savoir si des denrées non périssables ne pourraient être données à des associations du type « Restos du coeur ». Mme Lézin précise qu'il y a quelques années, les quantités étaient mieux ajustées mais que les parents avaient réclamé qu'il y ait autant de repas commandés que d'enfants mangeant à la cantine. Au final, cela se traduit par beaucoup d'aliments jetés.

En conclusion, Mme Lhermitte souligne que les 3 communes font au mieux pour le bien être de l'enfant.

6°/ Autre question

Mme Lézin demande si les dates de la prochaine benne PAPREC peuvent être données afin que le portail de l'école soit bien ouvert durant cette opération. Il est répondu que la benne sera présente du 1^{er} au 8 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Nom et signature de la

Secrétaire de séance :

Mme Letourneur Nathalie

Nom et signature du directeur :

M Thomas Olivier

Un exemplaire pour le registre de l'école

Un exemplaire envoyé aux 3 mairies, à l'APE pour mise en ligne sur son site et aux parents élus.

Un exemplaire envoyé à l'IEN le : 20/02/2018